

Données personnelles spécifiques à fournir obligatoirement pour tous les vols aux Etats-Unis

A partir du 1^{er} novembre 2010 l'Agence nationale américaine de la sécurité des transports (United States Transportation Security Administration, **TSA**) demandera à tous les passagers voyageant à l'intérieur, à destination ou au départ des Etats-Unis ou survolant les Etats-Unis de fournir des informations spécifiques (Secure Flight Passenger Data, **SFPD**).

Les SFPD comprennent les éléments suivants : **nom complet du passager, date de naissance, sexe et numéro de recours***, le cas échéant. Les SFPD permettent à la TSA de vérifier préalablement si les passagers figurent sur les listes de surveillance du gouvernement américain.

La mise à disposition de ces informations, que la TSA demande depuis fin 2009 dans le cadre de son programme de sécurité aérienne (Secure Flight Program), sera désormais obligatoire. Par conséquent les compagnies aériennes sont en train de mettre à jour leurs directives de réservation et de billetterie et peuvent refuser d'émettre des billets à des passagers n'ayant pas fourni l'intégralité des informations exigées.

Pour tous les **voyages à partir du 1^{er} novembre 2010**, les données personnelles exigées doivent figurer dans la réservation **au plus tard 72 heures avant l'heure de départ prévue**, afin de permettre la vérification préalable des passagers. Toutefois, certaines compagnies aériennes introduisent l'obligation de fournir les SFPD avant la date limite fixée par le Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis. Afin d'imposer la mise à disposition des SFPD, les compagnies aériennes introduisent diverses mesures, qui comprennent mais ne se limitent pas aux suivantes :

- a) Annulation des réservations sans SFPD complètes,
- b) Impossibilité d'émettre un billet si les SFPD ne sont pas complètes, ou
- c) Pénalités infligées aux agences de voyages pour l'émission de billets sans SFPD complètes.

Ces mesures ont déjà partiellement été mises en place depuis mi-août, mais il est attendu qu'elles soient appliquées de manière de plus en plus stricte à partir de la période septembre-octobre.

Action demandée aux voyageurs CWT

Aux voyageurs ayant accès à l'outil de gestion des profils *CWT Portrait* ou à un outil de réservation en ligne, il est recommandé de **mettre à jour leur profil individuel** immédiatement et indépendamment de leurs projets de voyage, en s'assurant d'ajouter les informations suivantes :

- nom complet tel qu'il figure sur leur document d'identité officiel (passeport)
- date de naissance
- sexe
- numéro de recours*, le cas échéant

CWT info

Seuls les voyageurs n'étant pas en mesure de gérer directement leur profil voyageur sont priés de contacter leur conseiller en voyages.

La réponse de CWT

A partir du **13 septembre 2010**, les réservations aériennes comprenant des données personnelles incomplètes ou manquantes peuvent être annulées par les compagnies aériennes ou alors les billets d'avions ne seront pas acceptés à l'aéroport. C'est pourquoi Carlson Wagonlit Travel pourra uniquement émettre à partir de cette date les billets d'avion dont les données personnelles seront complètes à destination ou depuis les Etats-Unis.

CWT est en train de mettre à jour son outil de gestion des profils *CWT Portrait* afin de rendre obligatoires les champs relatifs aux SFPD pour tous les voyageurs.

Les passagers internationaux voyageant aux Etats-Unis devront comme auparavant fournir les informations nécessaires dans le cadre du système APIS (Advance Passenger Information System) et être en possession d'un visa ou d'une autorisation de voyage ESTA approuvée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CWT.

Vous trouverez des informations détaillées sur le programme de sécurité aérienne sur le [site internet de la TSA](#).

* Le « Traveler Redress Inquiry Program » du Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis est destiné aux personnes ayant subi un retard ou refus lors de l'embarquement dans un avion ou ayant été soumis à un contrôle supplémentaire du fait de la ressemblance de leur nom avec celui d'une personne figurant sur les listes de surveillance du gouvernement américain. Ces personnes peuvent demander un numéro de recours (redress number) afin d'éviter à l'avenir les difficultés dues à une erreur d'identification. Des informations détaillées sur ce programme sont disponibles sur : <http://www.tsa.gov/travelers/customer/redress>.